

Tourne Moulin...

Viro Moli

www.moulins-en-perigord.fr

Les mots du Président

A qui la faute ?

Depuis près d'un millénaire, nos cours d'eau ont été aménagés par l'homme pour tirer bénéfice d'une énergie hydraulique gratuite. Tout au long des siècles, des retenues d'eau et des biefs y ont été aménagés progressivement, dans le respect du milieu naturel, pour faire tourner des moulins et autres installations, qui ont fonctionné tout ce temps sans porter atteinte à l'environnement et à la qualité de l'eau et des réserves halieutiques.

En outre ces installations, en favorisant le maintien d'un niveau d'eau élevé dans la rivière, ont permis à la fois de stocker une quantité d'eau importante bien utile en période de sécheresse, tant pour la sauvegarde des poissons que pour la préservation des milieux humides, et d'autre part, de faciliter le débordement de l'eau et son stockage dans la plaine inondable lors des crues, évitant les phénomènes désastreux connus de nos dernières décennies.

L'application « à la française » de la directive européenne sur l'eau (DCE) de 2000 par nos technocrates a désigné les moulins comme uniques responsables de la disparition de nos poissons migrateurs, puis parce que cet argument est fortement contesté, ont rendu les moulins responsables des crues en s'opposant à la libre circulation des sédiments.

Les pratiques des années cinquante à soixante ont surtout été axées sur la lutte contre les inondations par l'augmentation du gabarit des rivières et la suppression des méandres. Ces travaux ont contribué à abaisser de manière abusive, par érosion accélérée, le niveau de l'eau dans la rivière ainsi que dans la nappe alluviale avec pour effet indésirable l'assèchement

estival des chenaux, des prairies et de certains milieux humides et ce indépendamment du réchauffement climatique.

Au début des années 2000, l'application « à la française » de la directive européenne relative au bon état écologique et chimique des masses d'eau, par suppression des seuils et vannages, a contribué à amplifier le phénomène d'assèchement des zones humides et a accru la vitesse du courant en période de crue sans apporter la moindre amélioration du peuplement piscicole.

Aujourd'hui si des espèces migratrices ne remontent plus nos cours d'eau est-ce la faute des moulins ? Si des rivières de plus en plus nombreuses s'assèchent systématiquement tous les étés, est-ce la faute des moulins ? quand voudra-t-on s'attaquer au véritable mal qui est la mauvaise qualité chimique des eaux de nos rivières issue de notre consommation industrielle effrénée d'entités chimiques toutes aussi dangereuses les unes des autres pour la nature et notre environnement ? Quand va-t-on arrêter de couvrir ces dérives technocratiques dont les premiers résultats montrent que ce sont de gigantesques échecs et qui appellent la sanction de leurs responsables dans une démocratie qui se respecte ?

Patrick Hautefaye - Président de l'APAM

Sommaire

Les mots du Président	page 1
Agenda APAM	page 2
Réflexion sur le devenir des moulins	page 2
Appel à la communication des adresses électroniques	page 2
20 ^{ème} anniversaire DCE	page 3
Lu dans la presse	pages 4-5
Assemblée Générale	page 6



Agenda APAM

A l'APAM, nous avons, comme tout un chacun, été fauchés dans notre élan par la crise sanitaire. Si nous avons pu miraculeusement, contrairement à beaucoup d'autres associations, tenir notre AG avant le confinement, nous avons dû renoncer par la suite à toutes nos activités extérieures prévues. Cela ne nous a pas empêché de travailler intensément, par téléconférences, à la mise en place de nouvelles activités pour ce second semestre, sans toutefois être certains de pouvoir les maintenir, les conditions sanitaires évoluant sans cesse, de manière imprévisible, en fonction de l'activité virale.

C'est donc, pour ce second semestre, tout un ensemble de nouvelles activités que nous vous avons préparé.

A commencer par une exposition à la Maison du Tourisme de Périgueux, située au 25 boulevard Wilson, du 19 au 30 octobre, sur le thème des moulins à vent en Périgord, en partenariat avec l'association des Amis du Moulin de Citole. Durant cette exposition, nous accueillerons également les enfants de centres de loisirs pour leur faire découvrir le monde des moulins à vent avec notre meunier et notre maquette pédagogique.

Cette exposition sera complétée par une conférence sur les moulins à vent en Bergeracois qui aura lieu le 27 octobre au Centre Départemental de la Communication, 1 Cours Saint Georges à Périgueux, conférence assurée par les Amis du Moulin de Citole.

Malgré le Covid, nous ne saurions rester inactifs cette année face au problème de la Transition Ecologique. En effet il y a 20 ans, le 23 octobre 2000, naissait la Directive Européenne sur l'eau (DCE). Nous proposons le 23 octobre une rencontre entre les propriétaires de moulins concernés par des problèmes de continuité écologique, les associations de protection et de sauvegarde de ce patrimoine, les élus, les agences de l'eau, les services de l'environnement et du patrimoine du département, les services décentralisés de l'état, les syndicats de rivière, les pêcheurs, les syndicats d'irrigants, les représentants des activités sportives et touristiques des rivières afin d'aborder, dans une politique apaisée, les problèmes au cas par cas et conclure par des solutions satisfaisantes pour tous.

Enfin avec le contexte sanitaire de ce printemps, notre fédération a annulé les Journées Européennes des moulins, les reportant à l'année prochaine. Nous n'avons pas voulu rester sans animer nos moulins cette année. Aussi nous avons décidé d'organiser le 25 octobre une journée des moulins en Périgord. Vous trouverez les circuits dans notre brochure présente dans les Offices de Tourisme ainsi que sur notre site.

Réflexion sur le devenir de nos moulins

Nos moulins ont été souvent valorisés par le passé par les meuniers eux-mêmes dont c'était tout l'intérêt. Jusqu'à aujourd'hui ils ont été et sont valorisés comme un patrimoine historique, technique et culturel par des associations comme la nôtre. Ils sont en effet le témoignage exceptionnel du passé, de dizaines de générations d'hommes et de femmes qui ont nourri le pays, construit par leur travail son économie et façonné son environnement tel qu'il est aujourd'hui. Le fait de les laisser endormis, se dégrader lentement par l'usure du temps, les considérer comme de belles résidences secondaires avec un bief rempli à ras bord d'eau, quelque soit la saison, les dessert et donne l'occasion à notre administration de se défouler à coup de décrets assassins en vue de les éliminer (nos verrues de rivière selon les termes d'un ancien ministre de l'écologie), sensible aux pressions de puissants lobbies et évitant ainsi de s'attaquer à la réelle problématique de la qualité chimique de nos eaux de rivière, malgré les sommations de l'EU. Nous pouvons nous élever bien sûr contre ce comportement, et nous le faisons de toute notre énergie, mais il est nécessaire que les propriétaires de moulin que nous sommes, assurent aussi leurs devoirs. Aussi, je vous en conjure, faites des efforts au quotidien pour votre moulin. Entretenez-le de tout votre possible, faites découvrir votre patrimoine, même s'il est endormi aujourd'hui, manœuvrez vos vannes, y compris pour ceux qui sont requalifiés en résidence secondaire, ayez des idées pour lui assurer un lendemain meilleur. Avec le changement climatique qui s'invite, la nouvelle vision de l'écologie qui se dessine, je suis convaincu que le moulin va retrouver une place essentielle dans notre société. Cela est déjà vrai pour les moulins qui sont redevenus producteurs. Demain, le moulin ne devra plus être regardé que comme un patrimoine. Certes, si le moulin est et restera un attrait paysager, les propriétaires de moulins doivent, dès aujourd'hui, lui ajouter une nouvelle dimension, celle de l'écologie du site. En effet le moulin a des effets locaux sur l'eau. Ici il va accumuler des sédiments, là ralentir des écoulements, la gestion des vannes modifiant ces paramètres. Le moulin est un milieu écologique à part entière. Il doit donc être aujourd'hui envisagé, revendiqué et géré comme tel. Il ne faut pas se défendre aujourd'hui de clamer la biodiversité animale et végétale qui règne autour d'un moulin à eau.



Appel à la communication d'adresses électroniques

La situation sanitaire inédite que nous traversons actuellement montre à quel point il est important de rester en liaison les uns les autres. Les formes traditionnelles de communication se sont retrouvées inefficaces pendant le confinement, seul l'outil numérique (internet), s'est montré indispensable. Avant le confinement j'étais favorable au développement de notre communication au travers de mails et d'infos disponibles sur notre site internet, et ce, pour des questions d'économie, le coût des envois postaux devenant une charge de plus en plus lourde de notre budget. La situation actuelle me décide plus que jamais à nous tourner vers une communication numérique, indispensable dans les conditions actuelles. J'invite tous nos adhérents qui ne l'ont pas déjà fait, à nous communiquer une adresse mail actualisée et à tenir leur boîte mail opérationnelle (trop de mails nous reviennent non délivrés à cause d'une boîte mail pleine) afin de pouvoir recevoir toutes les informations nécessaires rapidement.

J'invite également nos adhérents qui ne l'ont pas déjà fait, à régler leur cotisation auprès de notre trésorier Alain Périer, Moulin Neuf, 24200 Carsac-Aillac:

30€ adhésion individuelle - 35€ pour un couple - 40€ pour une association, une collectivité territoriale ou un OT

20^{ème} anniversaire de la DCE

Un arrêt de mort pour nos moulins ou une opportunité ?

Il y a 20 ans, le 23 octobre 2000, naissait la Directive Européenne sur l'eau (DCE). Cette DCE fixe un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, visant à atteindre son bon état chimique et écologique à l'horizon 2015. Devant les problèmes rencontrés par certains pays membres, cette date butoir a été prorogée en 2021 et 2027 selon les masses d'eau. La lecture de ce texte ne fait nullement mention d'aménagements ou d'effacements de barrages ou de seuils. Rappelons qu'un barrage est une construction qui barre l'intégralité du lit mineur et majeur d'une rivière, le seuil est une construction modeste en travers du lit mineur d'un cours d'eau en vue de dériver une partie de son cours pour en utiliser sa force motrice. Rappelons que le choix de continuité écologique est un choix franco-français, que ni la première loi sur l'eau (LEMA 2006), ni la loi Grenelle de 2009 ne font état d'une destruction systématique des ouvrages, que ce dogme a été brutalement introduit dès 2012 par notre administration en même temps que le classement arbitraire de milliers de rivières.

continuer à utiliser la force motrice. Aidée par le pouvoir parlementaire, notre bureaucratie aquatique se soustrait ainsi du pouvoir judiciaire, devenant un état dans l'état, parfaitement hors contrôle, dans le mépris total du respect des règles démocratiques de ce pays.

Il vient d'être complété cette année par un deuxième décret tout aussi scélérat, en date du 30 juin 2020, signé de la main du premier ministre juste avant son départ, suite au remaniement du 07 juillet. Ce décret autorise la destruction des moulins, canaux, étangs et plans d'eau sur simple déclaration et non autorisation comme avant, ce qui court-circuite l'étude d'impact environnemental et social, l'information au citoyen et l'enquête publique. En clair, l'administration se donne un blanc-seing pour détruire nos rivières, signant par la même sa volonté manifeste de conduire une continuité apaisée prônée par certains de nos politiques (vote par députés et sénateurs de la loi énergie et climat du 8 novembre 2019, question de la députée



Alors que notre pays s'est fixé vis-à-vis de l'Europe la barre très haut (voir trop haut) en affirmant de manière fort fantaisiste que près de 90% de nos rivières seraient « naturelles » !, que nous sommes très loin d'atteindre nos engagements DCE de 2015, alors que notre pays manque cruellement de moyen pour changer cet état de fait, notre administration, pour ne pas perdre la face ?, s'arque bouter sur son dogme et se permet de dilapider l'argent public dans le maintien d'une politique de destruction massive des moulins, aidée en cela par certains écologistes des villes qui considèrent que l'écologie doit se résumer à la circulation urbaine à vélo électrique et à transformer nos rivières en oueds inhabités.

Un premier décret scélérat tombé à l'été 2019 (voir notre Tourne Moulin n°34) permet à l'administration, en modifiant la définition d'un obstacle à la continuité écologique des cours d'eau classés en liste 1, de contourner la jurisprudence du Conseil d'Etat, favorable au droit des moulins de pouvoir

Marie-Ange Magne à Elisabeth Borne le 9 juin 2020 sur la petite hydro électricité) et relayée par la coordination nationale Eaux et Rivières Humaines dans son « Guide de bonnes pratiques à l'intention des services DDT-M, OFB, bureaux d'études » de mai 2020. La nouvelle ministre de la transition écologique et solidaire Barbara Pompili dit vouloir "prendre connaissance du dossier", elle qui, comme le dit justement le Canard Enchaîné du 19 août 2020 le connaît parfaitement puisqu'elle a été secrétaire d'Etat à la biodiversité auprès de Ségolène Royal en 2016, puis présidente de la commission Développement Durable de l'assemblée nationale après 2017. Intox, essai timide de correction du tir sans froisser les lobbies ?

Il ne pourra se trouver de solutions durables et « apaisées » que lorsque l'on cessera la controverse et que l'on cessera de détruire volontairement les patrimoines et cadres de vie au nom d'une écologie de la nature sans l'humain concept saugrenu et irréaliste de quelques écolos des villes.

Il ne faut pas prendre les enfants du L

Il n'y a que les imbéciles qui ne changent pas d'avis. La crise sanitaire nous a fait découvrir que les opinions peuvent évoluer en quelques mois. Vouloir conserver les siennes sans tenir compte de la réalité peut conduire à une impasse.

Dans quelques semaines, la Directive Cadre sur l'Eau aura 20 ans. Une occasion pour revenir sur ce texte et sur la situation que connaissent les propriétaires de moulins de notre département. Une opportunité pour rassurer ces propriétaires qui se voient, bien souvent, imposer des travaux au coût pharamineux alors qu'il existe d'autres solutions que la construction d'une passe à poissons ou de détruire une chaussée.

La restauration de la continuité écologique doit se faire au cas par cas, ouvrage par ouvrage, comme cela a été évoqué lors d'une rencontre le 4 avril 2019 avec le Préfet de notre département. Elle doit se faire en tenant compte de l'état et de l'usage des installations.

En clair, les moulins entretenus ou ayant une dimension patrimoniale ne doivent pas faire l'objet de tracasseries au non de la restauration de la continuité écologique comme le fait remarquer le Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable (CGEDD) dont nous avons reçu des représentants en Nouvelle Aquitaine et même en Dordogne.

Mais que sont devenues les propositions contenues dans le dossier pour une politique apaisée ?

La politique de nos dirigeants est-elle celle du compromis, que nous ne pourrions qu'approuver, ou celle du chaud et du froid qui permet aux services de l'Etat d'imposer des méthodes qui vont à l'inverse de ce qui est recherché pour arriver au bon état de l'eau de nos cours d'eau et au maintien de notre patrimoine meunier ?

Madame et Messieurs les élus qui siègent à la capitale, nos moulins, l'une des plus vieilles machines inventées par l'homme, sont un patrimoine remarquable qu'il convient de protéger pour assurer leur conservation. Sachez qu'ils nous restent toujours la foi et l'espoir pour que vivent nos moulins. Et nous ne pouvons pas croire que ces deux critères vous échappent. Ne soyez pas les fossoyeurs du patrimoine meunier de notre département. Aidez-nous à sauver nos moulins.

Il n'est pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Les moulins à eau

Ils sont pris entre deux courants
que les seconds usagers

LE 30 JUIN, trois jours avant de quitter Matignon, Edouard Philippe a signé un décret destiné à accélérer la destruction des barrages des moulins, commencée il y a vingt ans par les six agences régionales de l'eau. Ce décret les autorise à « effacer » la majorité de quelque 60 000 retenues d'eau après une simple déclaration. Avec pour objectif de restaurer l'« état naturel » des rivières afin de permettre la « libre circulation » des poissons migrateurs (saumons, truites, anguilles...). Or, depuis Philippe Auguste, les digues des moulins sont privées.

Ce clin d'œil aux écologistes des villes, vainqueurs des municipales, indigné les écologistes des champs, qui dénoncent un attentat contre le patrimoine et un coup porté au tourisme vert. Sans compter l'annihilation d'un potentiel hydroélectrique. Dans une question écrite adressée le 30 juillet à Barbara Pompili, la nouvelle ministre de la Transition écologique, le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur s'étrangle : selon ce décret, les destructions des digues des moulins seront désormais opérées « sans études d'impact ni enquêtes publiques ».

Un filet de Bave

L'ambiance est tristounette, ce samedi 31 juillet, au Luget, l'un des deux bistros du village de Nuilé-sur-Vicoin (Mayenne). Il fut longtemps le rendez-vous des pêcheurs, qui venaient y acheter leurs fournitures. Mais, depuis une dizaine d'années, l'eau et le poisson sont devenus rares. A la sortie du bourg, le Vicoin ne mouille même plus les chevilles de ceux qui le traversent à pied. Avant, il formait un mini-lac où venaient s'ébattre les jeunes de Laval.

En moins de dix ans, 27 des 29 digues qui jalonnaient le cours d'eau depuis plusieurs siècles ont été détruites. Ordre de l'agence régionale de l'eau. « Nous avons essayé de résister, mais on nous a affirmé que c'était une décision de l'Europe », malgré le tenancier du Luget. Dès lors, l'eau, qui n'était plus domestiquée par les retenues, s'est écoulée vers la mer. « Les gars de Paris, y z'avaient oublié que les rivières sont en pente », ricane un vieux pêcheur.

Parfois, les mêmes « gars » oublient le principe des vases communicants. En 2004, les agents de l'Onema (Office national de



l'eau et des milieux aquatiques) prescrivent la destruction des chaussées (les digues des moulins) sur la Bave, la rivière qui arrose Saint-Céré. La Bave s'est réduite à un mince filet. Les canaux de « la Petite Venise du Lot », qu'elle alimentait, se sont retrouvés, eux aussi, à sec. Il a donc fallu reconstruire une digue. Perte sèche : 200 000 euros.

Borloo, l'écologiste puni

Mais que prescrit donc cette terrifiante directive européenne, à l'origine de ce tsunami, en « établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau » ? Son objectif est d'« assurer l'élimination des substances dangereuses ». C'est-à-dire engrais chimiques, pesticides, mercure, etc. Le terme « biodiversité » n'est jamais mentionné, et, surtout, elle est muette comme une carpe sur la liquidation des moulins. Pourtant, depuis 2006, plusieurs des agences régionales de l'eau, puis l'Onema, s'appuient sur cette bible pour démolir des « ouvrages transversaux ». Les fonctionnaires ont-ils mis du vin dans leur eau pour avoir une vision aussi troublée de la directive européenne ?

Lors du Grenelle de l'environnement, à l'automne 2007, Jean-Louis Borloo, mi-

Bon Dieu pour des canards sauvages...

avec l'aimable autorisation de l'auteur

Les barrages sont condamnés au naufrage

Les barrages écologiques : les premiers font sauter leurs barrages...

et utilisent pour produire une électricité durable.

INTERDISEZ
LES PESTICIDES!

NON
ON VA
VIRER
L'EAU.



digne de Tian'anmen : « C'est une propriété privée ! Vous n'avez pas le droit ! » Les démolisseurs ont reculé.

Après cette pitoyable retraite est venu le temps du dialogue sonnante et trébuchant. Les négociateurs des six agences régionales de l'eau sortent leur chèque avant toute discussion. L'équation est simple : la destruction (subventionnée en totalité) ne coûte pas un radis aux propriétaires, mais aménager une passe ou une échelle à poissons (subventionnée pour moitié) leur sera facturé entre 100 000 et 250 000 euros sur le territoire de l'agence de Loire-Bretagne et jusqu'au double en Seine-Normandie. Nombre de proprios doivent donc se résigner à la destruction. Ils y gagnent en liquide mais y perdent leur plan d'eau.

Les illusions des truites

Quelques collectivités entrent en résistance. Ainsi, pour éviter le massacre de son patrimoine, le département de la Sarthe subventionne les passes à poissons, de 400 000 à 600 000 euros par équipement. C'est cher... et inutile. En effet, le département de Maine-et-Loire, situé entre celui de la Sarthe et l'océan, a tenté, et gagné, un bras de fer avec l'agence régionale de l'eau en rejetant aménagement et destruction. Du coup, les barrages angevins continuent de bloquer l'accès des migrateurs, qui ne peuvent remonter la Sarthe et ses affluents. Les poissons nagent dans le ridicule. Et ils ne sont pas les seuls...

Même rigolade sur le Célé (Lot), le Grand et le Petit Morin (Seine-et-Marne), le Cher, l'Yonne, le Loir, etc. De nombreuses digues ont été détruites, mais d'autres subsistent en aval et bloquent le passage. Cette loi de la jungle aquatique cause des ravages. Les cormorans adorent se poster sur le bord des passes à anguilles pour les avaler toutes crues. Nul ne peut éviter que les infortunés poissons finissent en sushis pour prédateurs, car le cormoran est aussi une espèce protégée. Tragique.

Et au milieu coulait une rivière...

Résultat : malgré la destruction de près de 6 000 barrages, le bilan du retour des poissons migrateurs est désastreux. « C'était à prévoir. Nos moulins sont là depuis le Moyen Âge et n'ont pas empêché le poisson d'être abondant. De 1950 à 1994, l'anguille, qui pullulait, était même classée comme nuisible. Aujourd'hui, elle est en voie de disparition. C'est à cause des barrages ou des pesticides ? » fulmine le responsable d'une association de défense des moulins. Le sien risque d'être arasé à son tour, et il n'accueillera plus les gosses du village, qui viennent s'y baigner avec leurs chambres à air de tracteur. Sauf si le pouvoir devient plus coulant. Barbara Pompili nous assure vouloir « prendre connaissance du dossier » avant de se prononcer. L'Office de la biodiversité annonce pour bientôt « une gestion apaisée » avec « une démarche interministérielle » visant à la « conciliation ». Va-t-il redevenir beau, le débit de l'eau ?

Alain Guédé

Gérer l'eau, un vrai pastis

SUR le terrain, six agences régionales dotées d'un statut d'établissement public se consacrent à la qualité de toutes les eaux : de source, de rivière, du robinet et même des stations d'épuration. Leur budget total (près de 13 milliards) fait saliver Bercy, d'autant que la logique des dépenses ne coule pas de source. Dans un rapport de 2015, la Cour des comptes leur reprochait de subventionner principalement les lobbys de pollueurs (syndicats agricoles et industriels).

Les agences de l'eau peuvent saisir la police de l'eau, qui est leur bras armé dans la

destruction des digues des moulins. Mieux que la matraque, elle use et abuse des amendes, qui s'élèvent jusqu'à plusieurs dizaines de milliers d'euros.

En sommet de la pyramide, l'Office français de la biodiversité (OFB), né en 2019, était censé coordonner les politiques. Mais il est – très mal – né de l'étrange fusion de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema) – devenu l'Agence française pour la biodiversité – avec l'Office national de la chasse. L'alliance des prédateurs et de leurs victimes, un coup d'épée dans l'eau ?

Prime à la casse

Les défenseurs des moulins à eau ont dû se mouiller pour résister aux fonctionnaires zélés. En 2010, à Argentré (Mayenne), la propriétaire d'un moulin édifié sur la Jouanne est réveillée par le vacarme d'une pelletieuse venue défoncer son barrage. Elle se lève en sursaut et se plante face à l'engin dans une posture

Assemblée générale ordinaire de l'APAM

Samedi 1^{er} février 2020 - La Tour Blanche-Cercles

9h - Accueil des participants par l'association du moulin à vent de La Tour Blanche
Règlement des cotisations et repas
Affichage du compte rendu de l'AG 2019

9h30 - Ouverture de l'AGO (54 présents - 59 pouvoirs —Le quorum est respecté)

Une minute de silence est observée suite au décès de Mr DIJOS du moulin Bas à St Cernin de Labarde.

L'APAM remercie Mr Paul Malville, maire de la commune qui prend la parole pour les traditionnels souhaits de bienvenue. En retour, le président de l'APAM remercie de nouveau l'association du moulin de la Tour Blanche pour l'organisation de cette AG supervisée par Patrick Hautefaye.

Le président de l'APAM remercie pour leur présence :

Mr Bazinet pdt de la comcom du Pays de Ribérac, représentant le pdt du CD24 ; Mr le maire de Domme ; Mrs Andreu et Peron représentants la FDMF Mme Cazenave au titre de l'AMNA ; Les associations de l'ADAM 17 en la personne de Mr Bernard, Mme Rivet de la Haute-Vienne ; Les associations adhérentes à l'APAM : moulin de Citole, moulin de Gignac, St Astier, Bandiat et La tour Blanche.

Et excuse le pdt du CD24, Mme Anglard vice-présidente du CD24, Mrs les maires de Lalinde, Nontron, Carsac-Aillac, Ste Mondane, St Geniès, Vézac, Meyrals, St Aulaye, Archignac. Les associations départementales des moulins 33 et 47. Les associations La Forme Ronde, Au Fil du Temps, la forge d'Ans et la route des canons, Pour la Dronne. Les offices de tourisme du Pays de Fénelon, les comcom Isle Double Landais, Duellas.



Les différents points à l'ordre du jour sont abordés :

- Le compte rendu de l'AGO (affiché) est adopté à l'unanimité
- Le compte rendu financier 2019 est adopté à l'unanimité
- Le rapport d'activités 2018 est présenté en 12 points :

JANVIER — Démarches pour la réalisation de la brochure pour les journées des moulins (espaces publicitaires pour permettre l'accord que nous avons avec l'imprimeur pour une conception en régie sans rien coûter à l'APAM) — Objectif tenu

Demande de subventions auprès du CD24 suite aux orientations décidées par le CA de l'APAM

Le 10 janvier, l'APAM est reçue par le sous-préfet de Sarlat

Le 23, étude du chemin des meuniers de St Vincent le Paluel

Le 24, présence aux vœux du sous-préfet

Le 26 CA de l'APAM à Périgueux

Du 28 au 31, vœux du pdt du CD24 à Périgueux, Bergerac, Nontron et Sarlat

FEVRIER — Le 8, conférence sur la moule perlière à Pensol. Le 21, l'APAM dépose 4 livres à la médiathèque de Carsac-Aillac (2 livres offerts par J Lavergne, 1 livre de Mr Bouquet du moulin de Concazal à Daglan, 1 livre d'aquarelles sur les moulins offert par l'association "Dordogne au fil de l'art") en présence de Mr Bonnefon le maire de cette commune et pdt de la comcom du Pays de Fénelon

MARS — Présence à Terrasson, le 5 mars, des associations du Périgord Noir pour projets culturels.

Le 16, réunion technique sur le Bandiat

Le 20, préparation de la Ronde des Moulins du Pays de Fénelon

Le 23, AGO de l'APAM à St Médard d'Excideuil (70 présents). Inauguration du chemin de meuniers de St Médard d'Excideuil (un grand merci à Lyda et Bram pour la réussite de cette journée)

Le 24, JF Dumas représente l'APAM à l'AG de l'ADAM 17

Le 27, rencontre à Périgueux avec le pdt du CD 24, Mr Bourdeau et Mme Grammont sur les problématiques de la continuité écologique

Le 28, expertise d'usage au moulin de Brigides à Fossemagne chez Mr Casson (son règlement d'eau a été retrouvé aux archives départementales à Périgueux)

AVRIL — Le 2, expertise d'usage au moulin Périer à Daglan, propriété de la mairie de St Denis (93), en présence du technicien de rivière et de la DDT. Une solution a été trouvée afin d'assurer la continuité écologique.

Le 4, l'APAM est reçue par le préfet de la Dordogne à Périgueux. Rencontre tendue avec un compte rendu ouvrant sur des actions ouvrage par ouvrage. Ce qui correspond à nos demandes, à EPIDOR et au CD24. Mais visiblement c'est trop demandé aux services de l'Etat.

Présence du 5 au 7 à la ronde des Moulins du Pays de Fénelon

Le 10 : AG pour la Dronne à Isle

Le 23 : AG du Bandiat à Savignac de Nontron

Le 30 : Réunion du GAL Périgord Noir, à Sarlat, pour la mise en place d'un projet d'échanges entre "meuniers" luxembourgeois et Périgordins

MAI — Du 3 au 5, congrès de la FDMF (Mme Cleret représente l'APAM)

Le 5, fête du pain à Veyrignac avec le matériel de JP Bazeille

Le 11, rencontre avec le musée de Luzech (46) sur la meunerie

Le 17, dans le cadre des Journées des moulins, JC Grégory participe aux animations à Périgueux dans l'après-midi avant de rejoindre Sadillac en soirée. Le même jour, Alain Périer inaugure le 26ème chemin de meuniers à Domme en présence du pdt du CD24, de Mme Charpentier et de Mr Ozanne de Moleriae. Un grand merci à la municipalité pour la superbe réception

Le 21 Rencontre à Vayzac avec EPIDOR sur le thème : Comment mettre en valeur la culture, le tourisme ? L'APAM a présenté sa mise en valeur par les chemins de meuniers. Nos dépliants ont été appréciés.

Le 25, fête du pain à Carsac-Aillac et AG de l'AMNA (Patrick Hautefaye représentait l'APAM)

Fin Mai, l'APAM répond à une consultation publique

JUIN — Le 5, rendez-vous avec le service du tourisme du CD24

Le 22, sortie de printemps dans le Nontronnais (44 participants)

JUILLET — Du 5 au 7, Félibrée à Périgueux (l'APAM s'expose —Merci aux bénévoles présents pendant ces 3 jours)

Le 9, réunion exceptionnelle du bureau chez Patrick Hautefaye

Le 12, Estivales sur le chemin de meuniers à Carsac-Aillac (44 participants)

Le 15, Estivales sur le chemin de meuniers à Ste Mondane (40 participants)

Le 23, coup de main au moulin de Roffy à Ste Nathalène chez la famille Espitalier

Le 27, l'APAM s'expose à Meyrals

AOÛT — Le 3, dans la chaleur de l'été, publication d'un décret scélérat

Le 8, expertise d'usage au moulin de la vierge à Cénac chez Mr Blanchouin, nouvel adhérent

Le 13, expertise d'usage au moulin de Lavergne à St Geniès chez Mr Bonnet (famille Veyret)

Le 23, Estivales à Carsac-Aillac sur le chemin de meuniers (46 participants)

SEPTEMBRE — L'APAM s'expose à la Maison du Tourisme, à Périgueux, avec les maquettes de Pierre Vergne et présence d'Elie Coustaty

Le 7, forum des associations à Périgueux

Le 10, conférence de presse à Périgueux, à la Maison du Tourisme, en présence de Mr Droin, vice-pdt du CD24 en charge du tourisme. Présentation de la dernière brochure éditée par le département sur les chemins de meuniers. Profitant de la présence des médias, l'APAM en profite pour parler de la continuité écologique.

Le 11, E Coustaty et JC Grégory reçoivent des enfants du centre de loisirs de Boulazac. Du 20 au 22, dans le cadre des Journées du Patrimoine, l'APAM reçoit une délégation luxembourgeoise en vue d'un partenariat entre les 2 GAL, à la Maison Doisneau du Pays de Fénélon. Présence de la présidente du GAL Périgord Noir, Mme Manet-Carbonnière et de Mr Bonnefon . 1er chantier avec une aide pour les Journées des Moulins au Luxembourg et réalisation d'une brochure sur les moulins du Périgord Noir

Le 25, coup de main au moulin de Roffy avec 11 volontaires pour remise en état du matériel pour ouverture pendant les prochaines Journées des moulins

OCTOBRE — Les 4 et 5, exposition sur la meunerie à St Astier avec présence de J Lavergne, E Coustaty, P Hautefaye et JC Grégory avec les maquettes de Pierre Vergne où les organisateurs reçoivent 80 scolaires

Le 5, sortie d'automne sur l'Auvezère (33 présents) organisée par Bram et P Thibaud. Inauguration du 27ème chemin de meuniers à Vaux

Le 19, CA de l'APAM à Périgueux

Le 27, marche rose sur le chemin de meuniers de Ste Mondane avec A Périer et JG Grégory

NOVEMBRE — Le 16, première rencontre avec les acheteurs potentiels du moulin de Lavaur à La Force (règlement d'eau récupéré aux archives départementales)

Le 21, rendez-vous sur le site avec la technicienne de la DDT, un technicien de rivières, JP Bazeille, JC Grégory et A Périer. Nous découvrons l'existence du décret du 3 août que brandit la technicienne qui confirme par écrit que l'état de ruine de la chaussée s'oppose à une bonne continuité écologique. Conséquence, perte du règlement d'eau, comblement du bief. En réalité, après avoir retrouvé un document du syndicat de rivières, la chaussée n'était qu'affaissée.

L'APAM a avisé la FDMF de la situation et a réagi en faisant tomber un communiqué de presse pour dénoncer ce décret scélérat.

DECEMBRE — Le 4 rendez-vous à la mairie de Valojoux pour création du 28ème chemin de meuniers. Il est demandé à JC Grégory de tout faire pour que ce parcours soit inauguré pour le 16 mai pendant les Journées des moulins.

Le 18, création de l'Association des Moulins du Périgord Noir (AMPN) affiliée à l'APAM, avec siège social au moulin de l'Evêque avec Elie Coustaty comme pdt

Le 20, expertise d'usage au moulin de Labarde au Bugue chez Mme Catoire nouvelle adhérente APAM (règlement d'eau récupéré aux archives)

Le 21, Mr Mérigonde du moulin de Beune Basse, à La Chapelle Aubareil nous informe d'un courrier de la DDT lui signalant qu'il perdrait son droit d'eau du fait de la constatation de ruines de ses accessoires (chaussées et bief).



Nous sommes en janvier 2020. L'APAM se porte bien avec 156 adhérents à jour de cotisation. Par un curieux hasard, lorsque C Girardeau nous a quitté, l'APAM avait 156 adhérents

En ce début d'année, 88 adhérents sont à jour de leur cotisation 2020

Voici les nouveaux adhérents en ce début d'année :

L'AMPN, Mr Bart de la filature de Beyssac, Mr Dessagne du moulin de Rigal, Mme Catoire du moulin de Labarde au Bugue, Mr Mérigonde du moulin de Beune Basse, Mr Blanchouin du moulin de la Vierge, Association de la forge d'Ans et de la route des canons, Mr Dartois du moulin de Beaussac, Mr Lete du moulin de la Gacherie et 3 autres à suivre

Pour terminer, je tiens à vous remercier, vous les adhérents, le CD24, les comcom, les municipalités et offices de tourisme qui nous ont fait confiance. Sans vous oublier, vous les membres du conseil car je suis difficile à vivre, je suis un capricorne.

Pour être président, il faut savoir s'entourer de compétences. Merci à Jean-Claude Grégory, à mon épouse qui a assuré le secrétariat de l'APAM, à ma

filles pour les corrections de mes écrits.

Satisfaction d'avoir pérennisé le travail de C Girardeau et je vous demande qu'il soit élu président d'honneur par applaudissements.

Ce qui a été fait. Le rapport d'activités a été adopté à l'unanimité.

L'assemblée a élu le tiers renouvelable composé de J Lavergne, JF Dumas et A Périer. Il en a été de même des candidats au conseil : Mme O Comte, Mrs Coste, Bagneris, Rousselet, Morin, Braas élus à main levée à l'unanimité

Le président demande une suspension de séance pour que le conseil procède à l'élection des membres du bureau

Les résultats sont annoncés par le doyen du conseil, JC Grégory :

Charles Girardeau est élu président d'honneur

Patrick Hautefaye est élu président

Mme Jacqueline Lavergne et Mrs Huijsman, Coste, Bagneris et Périer sont élus en tant que vice-présidents

A Périer assurera la trésorerie par intérim le temps de la passation des comptes

JF Dumas sera le secrétaire de l'association

Les autres membres du conseil sont :

Mmes Boyer, Comte et Alemant, Mrs Rousselet, Bagneris, Morin, Braas, Alemant et Grégory

Patrick Hautefaye, explique sa façon de travailler avec un bureau réduit qui se réunira plus souvent avec 4 vice-présidents référents dans chaque Périgord. Le prochain Conseil aura lieu le 15 février à Périgueux chez J Lavergne et explique les grandes lignes des orientations 2020 qui seront officialisées lors du prochain conseil.

Pour ce faire, il présente un budget prévisionnel qui est adopté à l'unanimité

Patrick Hautefaye demande à l'assemblée de voter sur 2 modifications de statuts sur les articles 3 (nouveau siège social) et 17 (paiement assuré par le président ou le trésorier). Accepté à l'unanimité

Comme de coutume, la parole est donnée aux responsables des associations et aux personnes présentes

13h00 — Clôture de l'AGO par Patrick Hautefaye

13h15 - Apéritif offert par l'association du moulin de la Tour Blanche — Repas servi à table

15h — Premier Conseil sur le siège avec décision de faire tomber un communiqué de presse pour un bon état de l'eau

Fin de la journée vers 17h30



De gauche à droite : Alain Périer, Claude Alemant, Jacqueline Lavergne, Bernard Rousselet, Mr Malville, Guillaume Bagneris, Colette Alemant, Jean-François Dumas, Patrick Hautefaye, Martine Boyer, Bram Huijsman, Jean-Claude Grégory

Les administrateurs de l'APAM

Président d'honneur : Charles GIRARDEAU

Président : Patrick Hautefaye

Vice-Présidents : Jacqueline LAVERGNE-DEMARTHE, Alain PERIER, Michel COSTE, Abraham HUIJSMAN

Secrétaire : Jean-François DUMAS

Trésorier : Alain PERIER (par intérim)

Administrateurs : Colette et Claude ALEMANT, Martine BOYER, Jean-Claude GREGORY, Olga COMTE, Bernard ROUSSELET, Guillaume BAGNERIS, François MORIN, Michel BRAAS.

"Toume Moulin" n'est pas responsable des opinions, textes, analyses et synthèses émis par les auteurs. Toute reproduction, même partielle, des textes et illustrations est soumise à une autorisation écrite de l'éditeur.